

## Compte rendu du CE ASS De septembre 2017

### GROUPE VYV CARE

Lors d'une assemblée générale constitutive VYV Care a été créé. Ce groupe est constitué de l'ensemble des activités du livre 3 (sanitaires et médicosociales) des entreprises ayant intégré le groupe VYV anciennement MIH (MGEN, ISTYA, HARMONIE MUTUELLE).

*Pour la CFDT il n'y a aucune cohésion sociale, plusieurs Conventions Collectives y cohabitent avec des activités très diverses particulièrement dans le groupe HARMONIE MUTUELLE (HSM). Seule la MGEN est structurée en UES. Le puzzle HSM intégrera t il le modèle UES de la MGEN ? Cela semble compliqué à imaginé !  
Une présentation du groupe VYV CARE devrait être fait au CE ASS de décembre après celle du CCE de fin novembre.*

**BRUNO FAVIER** directeur médical au sein de la direction du réseau explique la **démarche d'harmonisation des pratiques** qui répondrait à une demande forte de la part des autorités de tarification.

Ces actions d'harmonisation ont vocation à être traduites en termes de 6 engagements

- Repérage et prise en compte de la douleur
- Sécurisation des soins
- Accueil et parcours fluides
- Responsabilité sociétale de l'entreprise
- Démocratie sanitaire et droits des malades
- Parcours de soins et de vie efficaces

### **Actions envisagées :**

- Pour la pharmacie : Livret thérapeutique, informatique et harmonisation de la délivrance des médicaments en EHPAD
- L'information médicale sera centralisée, médecins DIM seront rattachés au siège mais continueront d'exercer dans leurs établissements.
- Outil « cleav you »
- Elimination des DASSRY
- Hôtellerie bio nettoyage et restauration : Un responsable vient d'être embauché à la direction du réseau VIDAL. Entre autres il devra s'occuper de l'harmonisation des achats, déterminer un standard dans ce domaine en termes de besoins en locaux et matériels.
- Qualité et gestion des risques : Etablir une cartographie du risque qui corresponde aux activités MGEN. Groupes de travail référent qualité, suivi des

comptes qualité. La plupart des établissements de la MGEN sont certifiés pour 6 ans.

- Suivre les modifications en termes de réglementation
- La tarification à l'activité sera mise en place même s'il y a des modifications.
- Groupe de travail de médecins par activités et formations communes.
- Qualité des soins en lien avec la charge de travail

Pour Léonard BISACCIA ce travail s'inscrit parfaitement dans la performance de services : Mesurer ce qui a déjà été fait et apporter le même niveau d'exigence dans tous les établissements de la MGEN

***Pour la CFDT il serait important d'avoir la communication des éléments pour parler le même langage.***

***En ce qui concerne la restauration la présentation du Rapport de Sébastien VIDAL ainsi que les cahiers des charges qui en découleront sont attendus. Quelles seraient les incidences sur les organisations actuelles établissement par établissement.***

***Beaucoup d'études aujourd'hui sur la restauration collective que ce soit en milieu scolaire ou de santé, montrent que par les circuits courts permettent d'intégrer du Bio avec moins de surcoûts et qui génère moins de gâchis.***

Une réunion avec l'ARS Rhône Alpes concernant EVIAN et CHANAY a eu lieu.

Pour **EVIAN** une amélioration de la dotation pourrait être envisagée via la mise en place de la DMA (Dotation Modulée à l'Activité)

Pour **CHANAY** L'ARS s'était engagée à faire une analyse transversale de l'activité qu'elle n'a toujours pas réalisée. Aujourd'hui 80% des patients de cette structure relèvent de la santé mentale et les financements sont toujours basés sur des tarifs SSR. Un projet médical cohérent a été élaboré et la MGEN s'est inscrite dans une réflexion avec les collectivités locales.

***Pour la CFDT il est difficile de s'y retrouver puisque d'une part on nous dit que le budget d'EVIAN pourrait être amélioré par la DMA et d'autre part Bruno FAVIER nous explique que cette dotation est très compliquée et onéreuse à utiliser et que par ailleurs elle pourrait être remise en cause dans la loi de financement.***

***Sur CHANAY cela fait plusieurs années que ce dossier est ouvert. En attendant les travaux d'amélioration des locaux pourtant essentielles pour l'accueil des jeunes s ne sont pas faits et les locaux se dégradent de plus en plus.***

- Projet d'organisation du temps de travail et des horaires des Infirmiers DE, Aides-Soignants et Agents des Services Logistiques de l'EHPAD de Marly la Ville
- Projet de recours à un prestataire extérieur pour la restauration de l'EHPAD de Marly la ville.

**Le CHSCT mutuelle s'est réuni la veille et a rendu un avis qui a été suivi par les élus du CE ASS.**

## **1) Projet de recours à un prestataire extérieur pour la restauration de l'EHPAD de Marly la ville. Information Consultation.**

**Les membres du CHSCT Mutuelle votent contre à l'unanimité** sur ce projet d'externalisation de l'activité de restauration, service en restauration et plonge. Ils ne souhaitent pas bloquer sur un sujet concernant un projet d'intégration au groupe d'un nouvel établissement médico social. Ils ont bien entendu la nécessité d'aller vite sur ce sujet mais remarquent toutefois qu'ils n'ont eu aucun élément concernant l'appel d'offres, le cahier des charges et aucune assurance quant au fait que cette mesure soit temporaire.

Le projet d'intégration de l'EHPAD de Marly fait parti d'un projet d'envergure et ils souhaitent avoir une vision globale de celui-ci.

## **2) Projet d'organisation du temps de travail et des horaires des IDE AS et ASL de l'EHPAD de Marly la ville. Information Consultation**

**Les membres du CHSCT Mutuelle votent contre à l'unanimité** ce projet d'organisation du temps de travail et d'horaire des services soignants.

Ils ne reviendront pas dans le détail sur les raisons qui les avaient amenés à se prononcer ainsi sur les mêmes horaires proposés pour les mêmes salariés de l'EHPAD de Fontenay en Parisis.

En revanche ils remarquent

- les risques de glissement de tâches lorsque les organisations sont tendues.
- Qu'il est compliqué de trouver des IDE pour les remplacements dans ce secteur ce qui induit déjà à Fontenay en Parisis une augmentation temporaire des temps de travail pour les IDE en place et une diminution sur la journée de la présence infirmière. 10 heures au lieu de 15.
- Ils remarquent que chaque ASL devra faire le ménage de 24 chambres en 2 heures ce qui représente 5 minutes par chambre comment cela est il possible ?

Par ailleurs ils auraient aimé avoir un bilan de ces organisations sur Fontenay en Parisis avant d'avoir à se prononcer sur leur extension.

**Les salariés ne sont pas des coûts c'est surtout avant tout une richesse**

***Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes***

***Pour revendiquer et défendre vos idées***

<http://www.cfdtgroupemgen.org>

***Pour tous renseignements : contactez votre délégué syndical local***

***Ou contacter la Délégation Centrale:***

***Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN, 06 07 47 69 22***

***Gilles FOUACHE, Délégué Central MGEN Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37***

***Bruno DALBY Délégué central cadre MGEN Action Sanitaire et Sociale 05 55 51 40 30***